



Adoption simple par mon pere biologique

Par **JIMMY13007**, le **09/07/2007** à **12:58**

j'ai 27 ans et j'ai été reconnu et légitimé par le mariage de ma mère avec mon beau-père lors de mes 5 ans.
aujourd'hui, n'ayant plus de contact avec eux, et ayant retrouvé mon père biologique, j'aimerais savoir s'il est possible de pratiquer une adoption simple entre lui et moi.
Une action en contestation de paternité et une reconnaissance par mon pere biologique, raviverait des tensions anciennes et c'est pourquoi je penche pour l'adoption simple.
Quelqu'un pourrait-il m'indiquer la demarche à suivre et le coût?
En vous remerciant par avance des infos que vous voudrez bien me communiquer.